



*La Plaine sur mer*

**MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER**

**LOIRE-ATLANTIQUE**

## **Arrêté n° 2024-232-PM**

**Objet : Demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le samedi 21 septembre 2024 lors d'une soirée dansante à la Salle des fêtes.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

**Vu le code de la santé publique, article L.3334.2**

**Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulée par Madame Aurélie SADOU secrétaire de l'association « Les Rositasses » dont le siège social est situé 47, rue de la Guichardière 44770 La Plaine-sur-Mer, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'une soirée dansante, le samedi 21 septembre 2024 de 20h00 à 01h00, Salle des fêtes, espace sports et loisirs, boulevard des Nations Unies.**

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Madame Aurélie SADOU en sa qualité de secrétaire de l'association « Les Rositasses » est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'une soirée dansante qui aura lieu le samedi 21 septembre 2024, Salle des fêtes, espace sports et loisirs, boulevard des Nations Unies.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable le samedi 21 septembre 2024 de 20h00 à 01h00.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois suivant sa publication sous forme électronique.

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Aurélie SADOU secrétaire de l'association « Les Rositasses »
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 9 avril 2024

Séverine MARCHAND,  
Maire

